

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le 26 Mars 2013

Proposition de loi EE-LV sur l'abrogation du délit de racolage public :

Le groupe PS a acté sa position

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et chef de file du groupe socialiste sur la proposition de loi visant à abolir le délit de racolage public déclare : « *Le groupe socialiste a acté sa position sur la proposition de loi EE-LV ce jour. Les sénateurs socialistes étaient naturellement favorables à l'abrogation de la disposition instaurée par Monsieur Sarkozy en 2003 qui faisait des personnes prostituées des délinquantes alors qu'elles sont avant tout des victimes. Mais ils souhaitaient aussi que soient abordées dans leur ensemble les multiples politiques publiques en matière de prostitution. Aussi, deux solutions avaient été envisagées : soit le renvoi en commission pour traiter ultérieurement du sujet au fond, soit le retour par voie d'amendement à l'ancienne réglementation avec de simples contraventions pour le racolage actif. Afin d'avancer sur ce dossier, le groupe socialiste a décidé de retirer le renvoi en commission et de soutenir un amendement revenant à la situation d'avant 2003. En effet, l'adoption en l'état de la proposition de loi aurait conduit à un vide juridique puisque le racolage n'aurait plus fait l'objet d'aucune sanction. Ceci aurait été de nature à brouiller la position du Parti Socialiste qui est clairement abolitionniste.* »

Contact presse : Pierre Mareau (06.46.35.15.91 / 01.42.34.27.84)